



DISCOURS

Paris, le 27 janvier 2016

Seul le prononcé fait foi

## Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, à l'occasion de la remise du prix « Patrimoine pour tous » à Paris, le 27 janvier 2016

Madame la Secrétaire d'Etat, chère Ségolène,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je me réjouis d'achever les travaux de la Commission nationale Culture et Handicap par la remise du prix « Patrimoines pour Tous », qui distingue des initiatives exemplaires en matière d'accessibilité des lieux patrimoniaux aux personnes en situation de handicap.

Il s'agit pour moi d'un enjeu majeur. Comment pourrait-il en être autrement, quand la première ambition que j'ai donnée à mon ministère est de rechercher la participation de tous les Français à la vie culturelle ? Cette ambition, j'en suis convaincue, ne peut s'atteindre que dans la mesure où la vie culturelle même s'efforce de faire une place à chacun. Il nous faut vaincre les réticences de ceux qui craignent de ne pas être à leur place. Il nous faut susciter la curiosité et l'intérêt de ceux qui ne manifestent, pour l'heure, aucune envie de visite ou de participation. Il nous faut lever les obstacles qui les empêchent de s'y joindre. Dans cette démarche d'inclusion, l'absence d'offre adaptée ne peut donc être la règle : elle ne peut être que l'exception.

Voici l'objectif que nous devons poursuivre, dans l'esprit de la loi de 2005.

Voilà ce à quoi nous travaillons au quotidien, avec mon administration, avec les entreprises et les établissements publics qui relèvent de ma tutelle, avec les équipes de Ségolène Neuville, et en concertation avec l'ensemble des représentants des personnes en situation de handicap.

La réunion de la Commission Culture Handicap qui s'est tenue aujourd'hui était un point d'étape. Elle fut, me semble-t-il, tout à fait fructueuse, à l'image de cette méthode qui est la nôtre, celle de la concertation, de la recherche de l'accord. C'est la plus propice à servir l'intérêt général et la mieux à même de donner du fruit.

Avant d'aborder la façon dont l'accessibilité a progressé dans le domaine patrimonial – grâce en particulier à des projets d'excellence, comme ceux que nous allons couronner dans quelques minutes – permettez-moi de revenir sur les avancées les plus concrètes en matière d'accessibilité, dont nous avons discuté tout à l'heure.

C'est dans l'accès à la lecture des personnes en situation de handicap que nous faisons aujourd'hui des progrès considérables.

Dans la loi « liberté de création, architecture et patrimoine » que je porte – et que je présenterai au Sénat dans une quinzaine de jours – nous révisons en effet l'exception « Handicap » aux droits d'auteur. Elle sera désormais ouverte aux publics DYS – dyslexiques et dyspraxiques. L'ensemble des

dispositions prises permettra d'améliorer l'activité d'adaptation et la productivité de l'édition adaptée, par la mutualisation des fichiers numériques adaptés. Les manuels scolaires numériques seront eux aussi déposés sur cette plateforme mutualisée, à partir de la rentrée 2016. Nous irons au plus vite : j'entends que les décrets d'application sur l'exception Handicap soient promulgués au deuxième semestre de l'année.

Ces progrès ne relèvent pas seulement de la loi.

Ils seront d'autant plus effectifs que nous ferons mieux connaître l'offre adaptée, en particulier en format Daisy audio, et en investissant le réseau des bibliothèques, comme l'association Valentin Hüy l'a bien montré. J'ai eu l'occasion d'en prendre la mesure en visitant leur médiathèque. Je signerai très prochainement avec l'association une convention-cadre.

Ces progrès seront d'autant plus effectifs que nous accompagnerons mieux les acteurs de l'édition adaptée, qui font déjà un travail formidable. Pour engager de nouvelles pistes d'action, il nous faut disposer au préalable d'un état des lieux précis de ce qui se fait déjà en la matière, et des moyens qui lui sont consacrés. Il nous faut aussi aller voir en détail les chaînes de production et de diffusion de l'édition adaptée, pour en évaluer au mieux la productivité. Nous allons donc travailler, Ségolène Neuville et moi-même, à la mise en place d'une mission conjointe de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, en concertation avec l'Education nationale.

C'est ensuite dans l'accès des personnes malentendantes à l'offre audiovisuelle et à l'information que nous nous apprêtons à engager des évolutions essentielles. Je veux saluer, en la matière, les priorités que Delphine Ernotte s'est donnée. Dès juin 2016, un player, disponible sur la télévision connectée, donnera accès à une interprétation de certains programmes en langue des signes française. J'ai souhaité que les journaux de 13h et de 20h soient aussi traduits, ce qui sera effectif à partir d'octobre, ainsi que les flashes d'information exceptionnels. D'une façon plus générale, l'accessibilité sera un enjeu de la future chaîne d'information continue de France Télévisions. Et plus largement encore, la question de la représentation des personnes handicapées à la télévision est évidemment un sujet pour l'audiovisuel public, autant que pour faire évoluer le regard que nous portons sur le handicap.

Il faut aussi souligner les progrès en matière d'accessibilité que nous avons accomplis au cinéma, grâce à l'action résolue du CNC. Nous pourrions désormais soutenir les exploitants propriétaires de moins de 50 écrans pour leurs travaux d'accessibilité, comme pour leur acquisition d'équipements d'accessibilité sensorielle. Pour ce faire, le CNC a en effet décidé de recourir au dispositif de l'aide sélective à la création et modernisation des salles, qu'il abonde de 2 M€ supplémentaires dès 2015.

L'accès à la culture des personnes en situation de handicap est enfin à nos yeux un enjeu citoyen. Le débat d'entre-deux tours des élections présidentielles sera désormais interprété en langue des signes, parce qu'il s'agit d'un rendez-vous essentiel à la vie démocratique. Le Président de la République s'y était engagé. Nous mobiliserons aussi les jeunes en service civique dans des établissements culturels pour qu'ils contribuent à l'accès à la culture des personnes handicapées. Ils seront formés pour cela – nous y travaillerons avec les associations et les professionnels du handicap. J'ai enfin demandé aux établissements sous ma tutelle d'accueillir des jeunes en situation de handicap en service civique.

Nous sommes donc, mes chers amis, collectivement engagés pour faire progresser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle de notre pays. Mais s'il y a un domaine qui nous réunit particulièrement ce soir, avec ces Prix que je m'appête à remettre, c'est bien évidemment le patrimoine.

De fait, les visiteurs en situation de handicap sont de plus en plus nombreux à visiter musées, expositions et monuments, ou à fréquenter des manifestations comme les Journées européennes du patrimoine ou la Nuit des Musées. Ils le font tantôt dans le cadre d'une visite initiée et encadrée par une association, tantôt en compagnie de leur entourage, tantôt en autonomie. Nous avons à répondre présent, et à ne pas décevoir l'attente qu'ils éprouvent, comme tous les Français, à l'égard de la culture.

Cela suppose en premier lieu de rendre plus accessibles les bâtiments.

Cela suppose ensuite une panoplie d'outils d'aide à la visite, mieux adaptés à chaque type de handicap.

Et cela passe enfin par la spécialisation de professionnels du guidage et de la médiation dans l'accueil et la conception d'aides à la visite, et plus généralement, à une sensibilisation de l'ensemble des

personnels des établissements patrimoniaux à ces problématiques.

Les lauréats de l'édition 2015 de ce Prix « *Patrimoines pour Tous* » illustrent parfaitement les différentes façons de mettre en application ces trois principes. C'est la preuve la plus concrète que tout établissement est capable de contribuer à l'autonomie des personnes non valides et de permettre le métissage des publics, qui profite à tous.

Je me réjouis de remettre ces prix aujourd'hui, en présence de Ségolène Neuville.

Merci au jury, auquel ont participé Marie Prost-Colleta, déléguée ministérielle à l'accessibilité, et les représentants des principales associations de personnes handicapées et de la société civile. Merci à Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, de l'avoir présidé.

Merci aux collectivités territoriales et à nos grands opérateurs,

Merci à l'investissement des nombreux bénévoles et du milieu associatif, les maîtres d'œuvres et d'ouvrage, les professionnels et les experts qui, au quotidien, font avancer la cause de l'accessibilité généralisée.

Je veux rendre hommage à tous les établissements candidats qui ont rivalisé d'ingéniosité et d'imagination, de compétence et de technicité pour le bien du plus grand nombre.

Nombreux parmi eux ont anticipé les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'accessibilité du cadre bâti en présentant les principales dispositions devant figurer dans leur agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

Comme l'ont souligné les associations membres du jury, il faut être attentif aux sites internet des institutions culturelles car il ne s'agit pas uniquement de faire mais également de faire savoir à tous les publics que les institutions leur sont accessibles.

*Le premier prix a été attribué à l'unanimité des membres du jury au Musée départemental de la Céramique, Lezoux, car il est aujourd'hui emblématique de l'« accessibilité pour tous », grâce à son aménagement, à sa scénographie et à ses parcours de découverte adaptés, mais aussi à des médiations pour tous les types de déficience, et à ses activités culturelles qui contribuent à l'autonomie des visiteurs handicapés. Merci au Conseil départemental du Puy de Dôme d'en être le soutien actif.*

*J'invite Dominique BRIAT, Vice-Présidente chargée de la culture et de la vie associative au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à venir nous rejoindre*

*Le deuxième prix a été attribué, ex-aequo, au musée des beaux-arts de Quimper et au musée Fabre de Montpellier.*

*Le Musée des beaux-arts de Quimper a lui aussi beaucoup fait pour l'accessibilité. Et je retiens en particulier son projet « L'art par tous les sens », qui associe des classes d'élèves présentant des troubles handicapants à un collectif d'artistes adultes en situation de handicap mental qui réalisent ensemble des outils de médiation. Aujourd'hui ces outils sont proposés à tous les groupes scolaires.*

*Je convie Guillaume AMBROISE, directeur du Musée des beaux-arts de Quimper, à venir nous rejoindre*

*Le Musée Fabre de Montpellier, lui, se distingue par son parcours adapté, « Le musée en douceur », tout autant que par sa programmation culturelle, adaptée à chaque déficience. Son succès doit beaucoup à son référent « accessibilité et publics spécifiques » dont je veux saluer le travail.*

*Je convie Bernard Travier, Vice-président en charge de la Culture à Montpellier Méditerranée Métropole, à venir nous rejoindre*

*Le Musée Picasso d'Antibes reçoit aujourd'hui une mention spéciale. A la fois par sa restauration, exemplaire et adaptée – il est située au sein du château des Grimaldi – par ses projets et son travail avec les associations représentant les personnes handicapées, et par le rôle pivot qu'il joue en la matière en région PACA.*

*Je convie Jean-Louis Andral, directeur des musées de la ville d'Antibes, à venir nous rejoindre*

*Les Archives nationales sont distinguées aujourd'hui, et j'en suis profondément fière, grâce à*

l'accessibilité des salles de lecture des sites de Paris et de Pierrefitte, à leur site internet et à la place qu'elles occupent au sein de la réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA).

*J'invite Françoise Banat-Berger, Directrice des Archives nationales, à venir nous rejoindre*

*Le Musée national du Sport de Nice, récemment rouvert, a misé quant à lui sur la mixité des publics, et sur le lien entre sport et handicap. C'est un exemple formidable de notre capacité à accueillir tous les publics.*

*J'invite Marie Grasse, directrice du musée nationale du Sport, à venir nous rejoindre*

#### **Contacts**

Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation à l'information et à la communication

Pôle Presse

Tél. : 01 40 15 83 08

[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)